

Communiqué de presse 17 octobre 2017

Perspectives 2018 de Coe-Rexecode : Premières réformes structurelles en France dans un contexte macroéconomique favorable (document de travail n° 65).

Un contexte macroéconomique mondial favorable

La croissance mondiale s'est renforcée dans la plupart des pays. Il serait tentant de faire l'hypothèse d'un scénario qui reproduirait le cycle d'expansion du milieu des années 2000 (nouvelle accélération de l'activité en 2018, voire encore en 2019). Coe-Rexecode n'écarte pas cette hypothèse mais ne la privilégie pas. Selon l'institut, la reprise se poursuivra, mais le taux de croissance mondiale qui a été stimulé par des facteurs temporaires est proche de son niveau maximum (prévision 3,6 % en 2017, 3,5 % en 2018).

Le rythme de croissance de la zone euro devrait s'infléchir légèrement

Concernant l'Europe, la croissance **a bénéficié de trois impulsions qui ne perdureront pas**: baisse du prix du pétrole (équivalent à un gain de pouvoir d'achat de 1 à 1,5 point de PIB pour les pays consommateurs); baisse puis stabilisation à un niveau très bas des taux d'intérêt; baisse du taux de change de l'euro. Le taux de croissance de la zone euro devrait s'infléchir légèrement en 2018 (**2,1 % en 2017 à 1,8 % en 2018**).

La croissance française devrait rester en 2018 au-dessus de sa tendance passée

La **dynamique française** est **positive**. Coe-Rexecode anticipe la poursuite de la croissance en 2018 (**1,7 %, en 2017, 1,6 % en 2018**). L'institut juge crédible l'hypothèse de croissance retenue dans le projet de Loi de finances 2018 (à 1,7 %). Cependant, la trajectoire pluriannuelle du PLF paraît, quant à elle, élevée (1,7 %/an jusqu'en 2021, 1,8 % en 2022). **Des freins structurels à la croissance française demeurent** en effet **(compétitivité-coût insuffisante, niveau et structure des prélèvements obligatoires)**.

> Deux ensembles de mesures de nature à renforcer la croissance potentielle

Deux ensembles de mesures, déjà en mises en œuvre ou proposées dans le projet de loi de finances 2018, constituent des avancées significatives de nature à renforcer à terme la croissance potentielle.

• Les mesures sur le travail permettront une meilleure adaptation des entreprises à la conjoncture

Sur le travail, les mesures déjà prises vont dans un sens favorable à la croissance. Elles auront un impact positif sur la compétitivité et sur l'emploi, en faisant évoluer les salaires davantage en phase avec les gains de productivité. A moyen terme, si ces mesures permettaient de diminuer de moitié l'écart entre salaires réels et productivité qui subsiste depuis la crise dans les secteurs marchands, 160 000 emplois pourraient être à terme créés ou sauvegardés. Par ailleurs, la plus forte mobilité de la main d'œuvre devrait permettre aux entreprises de se réorganiser plus facilement et aux salariés de s'orienter vers les secteurs les plus porteurs, ce qui augmenterait durablement les gains de productivité et donc la croissance potentielle.

• La réforme de la fiscalité du capital stimulera la croissance

Sur la fiscalité du capital des personnes physiques, le Projet de Loi de Finances retient assez largement des propositions formulées par Coe-Rexecode. L'institut estime que la réforme représente un véritable changement de paradigme et devrait renforcer le potentiel de croissance.

En supprimant l'ISF sur les capitaux mobiliers, l'anomalie française de la double progressivité des taux d'imposition sur les revenus du capital et sur le capital lui-même qui aboutit actuellement à des taux marginaux de plus de 100 %, voire 200 %, disparaîtra. Le taux marginal d'imposition d'un effort d'épargne se rapprochera de ceux de nos voisins (en restant toutefois encore un peu plus élevé).

On peut attendre de la réforme un relèvement du niveau du PIB potentiel à moyen terme, et à long terme un supplément de croissance potentiel de deux à trois dixièmes de point de PIB par an, c'est-à-dire un pouvoir d'achat annuel supplémentaire de plusieurs dizaines de milliards d'euros à long terme.

Les autres mesures et l'équilibre budgétaire

Les autres mesures nouvelles du PLF et du PLFSS – suppressions des cotisations salariales chômage et maladie et augmentation de la CSG ; suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages ; baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) – devraient par ailleurs entraîner une très légère baisse des prélèvements obligatoires en 2018, -0,6 milliard d'euros pour les ménages et -1,9 milliard d'euros pour les entreprises.

Parmi les effets à moyen-long terme escomptés de ces mesures, on peut souligner que la baisse de l'IS diminue le coût du capital pour les entreprises (en réduisant le montant des bénéfices avant impôt que les entreprises doivent dégager pour garantir une rémunération donnée à leurs actionnaires) et devrait ainsi stimuler l'accumulation de capital, c'est-à-dire l'investissement productif.

> De nouvelles étapes restent à franchir pour la compétitivité et la croissance

Il reste par ailleurs des étapes à franchir pour renforcer notre compétitivité et assurer une trajectoire budgétaire et économique cohérente avec les ambitions européennes.

• Poursuivre l'amélioration de notre compétitivité-coût

Depuis 20 ans la perte de compétitivité extérieure est le principal frein de la croissance. Or l'engagement en faveur d'une restauration de la compétitivité-coût de la France faiblit en l'absence de nouvelles mesures, alors que le CICE et le pacte de responsabilité n'ont permis de corriger qu'un quart de la dérive des coûts entre la France et l'Allemagne depuis 2000. Les « impôts de production » (CVAE, CFE, versement transport...), qui pèsent sur le compte d'exploitation des entreprises avant même qu'elles aient dégagé le moindre euro de bénéfice, alourdissent les coûts et constituent un frein à la croissance. Le surcroît par rapport à l'Allemagne est de 70 milliards d'euros.

Recommandation : un allègement des prélèvements qui pèsent sur les coûts de production des entreprises serait favorable à la compétitivité.

• Réduire la dépense publique

Le gouvernement fait preuve d'une transparence relativement nouvelle et bienvenue en explicitant clairement l'évolution tendancielle de référence de l'ensemble des dépenses par rapport à laquelle les « économies » sont annoncées. L'effort reste toutefois très global et ne permet pas d'identifier les mesures concrètes d'économies (à distinguer de simples « moindres hausses »). L'intention affichée par le gouvernement de baisser le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôt) dans le PIB de 3 points nécessite des mesures d'économies et des baisses de dépenses publiques.

Recommandation : le projet « Action Publique en 2022 » devra se traduire par de vraies baisses de dépenses publiques et préciser les moyens pour y parvenir.

• Faire circuler le patrimoine des plus anciens vers les jeunes

Avec l'allongement de la vie, la transmission par héritage a lieu de plus en plus tard. La concentration des patrimoines chez les personnes les plus âgées n'est pas favorable aux investissements risqués et constitue un frein à l'innovation. Un transfert de capital vers les jeunes générations, qui en ont besoin pour se loger ou créer une activité, serait bénéfique et très favorable à la croissance effective, pour un coût budgétaire faible.

Recommandation : un levier de relance économique qui peut être activé consiste à différencier nettement la fiscalité de transmission entre les droits de donation et les droits de succession afin d'encourager les donations vers les jeunes.

Contact presse: Camille Formentini / 01 80 48 14 80 / cformentini@footprintconsultants.fr